

Conseil municipal du 22 juillet 2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Poupard, Point, Bacle, Defrance, Sigonneau, Rouillard, Thomas J.-P., Testard.

Pouvoirs : Valérie Cillon donne pouvoir à Marie-Josèphe Bâcle, Louis-Marie Guetté donne pouvoir à Joël Poupard, Michel Le Breton donne pouvoir à Frédéric Point, Céline Thomas donne pouvoir à Jean-Pierre Thomas, Jean-Philippe Vivion donne pouvoir à Claude Rouillard.

Absents excusés : Mme Béatrice Balada, M. Alain Rochais

Finances

Loyer de la supérette – Le loyer est révisé conformément aux termes du bail signé le 01/07/2015 et passe de 127.61 € à 133.06 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2021.

Décision modificative au budget lotissement du Champ Blanc – La modification suivante est apportée au budget :

- | | |
|--|-----------|
| ⇒ Dépenses de fonctionnement - Article 605 – Travaux | + 1 500 € |
| ⇒ Recettes de fonctionnement – Article 7474 – Subvention communale | + 1 500 € |

Affaires sociales

Communication – Les retours sur le nouveau logo et la nouvelle version du bulletin communal sont bons. Revoir la distribution du bulletin dans la « basse commune ».

L'élaboration du site Internet est en cours.

Accueil de loisirs – Les effectifs sont corrects avec 25 enfants en moyenne par jour au mois de juillet. Il faut relancer les familles pour les inscriptions du mois d'août.

A noter un accident de travail d'un agent suite à une chute.

Cantine - Une rencontre est prévue le 26 août 2021 avec le personnel du service enfance et la directrice de l'école pour mettre au point le fonctionnement sur la cour de l'école notamment pendant la pause méridienne.

Un rendez-vous est fixé le 8 septembre 2021 avec la société qui va réaliser l'audit de la cantine.

Repas des aînés – Le repas aura lieu le dimanche 17 octobre 2021. L'animateur qui était prévu en 2020 va être contacté. Les invitations seront envoyées prochainement. Des renseignements seront pris sur l'obligation ou non du passe-sanitaire lorsque la loi sera promulguée.

Développement et Cadre de Vie

Urbanisme

Droit de préemption urbain - La commune décide de ne pas faire usage de son droit pour les maisons suivantes :

- ⇒ 6, rue des Chênes vendue par la Société Podeliha
- ⇒ 3, rue des Ouches vendue par M. Brun.

Lotissement « La Hayère 3 » - Le conseil municipal décide de confier une mission d'accompagnement à maître d'ouvrage au Département pour l'élaboration du cahier des charges du futur lotissement. Ce cahier des charges est destiné à recruter un maître d'œuvre pour l'aménagement du lotissement.

L'Agglomération du Choletais peut être associée à l'élaboration de la Gestion Individualisée de l'Eau à la Parcelle (GIEP) et une visite est possible dans le dernier lotissement créé à La Tessoualle.

Voirie

Sentiers de randonnées – Des travaux sont en cours sur les sentiers situés en contre-bas de La Fouquetière et derrière la Grande Goinière (commune de St Aubin). Les sentiers des Cerqueux ont été broyés.

Parterre mairie – Le panneau avec la devise française est en cours de fabrication. Il sera posé dès réception.

Chemin de la Touche au Geai – L'Agglomération du Choletais est venue constater les dégâts. Des réparations provisoires vont être faites. Le problème vient du passage régulier de véhicules lourds. L'ADC devra programmer des travaux plus conséquents. Si le passage des camions persiste, la question de la facturation se posera.

Signalisation – Les panneaux (parking, stop, déjections canines) sont posés. Veillez à tailler les branches qui pourraient gêner la visibilité. Faire un signalement à l'ADC pour les panneaux de signalisation qui sont enfouis dans les haies vers la Foucherie et La Grande Troche.

La barrière située en bas de la descente de l'église va être changée (107 € HT). Par contre, les panneaux des entrées de bourg ne seront pas changés pour le moment.

Lotissement du Champ Blanc – L'entreprise Bouchet devrait intervenir sur la voirie et les trottoirs.

Parking à vélos de l'école – Un devis sera demandé à la société RASEC pour le changement des claustras.

Plan d'eau du Cormier – Un nouveau jeu de boules va être réalisé

Bâtiments

Entretien des VMC – Le conseil municipal valide le devis de la Société AEREAUcontrol pour un montant de 4 945,00 €H.T. pour 3 ans. 2 535€ la première année puis 1 205€ les 2^e et 3^e années.

Contrats de maintenances DALKIA Cesbron – Les propositions de contrats pour la maintenance pour la supérette (groupe froid + clim et matériel) et pour le matériel des salles Saint Jacques et du Cormier sont validés pour les montants respectifs de 1 080€ pour supérette (+ option de 250 € pour intervention 7 jours sur 7) et 2 460€ pour salle du cormier et st Jacques.

Devis validés :

- ⇒ Entreprise Pasquereau pour le remplacement à l'identique de la porte de l'église. Montant HT : 10 882.35 € peinture comprise.
- ⇒ Entreprise Uzureau pour le bardage du local des associations. Montant : 21 501.18 € HT.

Prévoir de mettre en vente l'ancien mobilier de la salle du conseil municipal.

Aire de jeux – Le dossier est remis à la rentrée.

Véhicule - La commission s'interroge sur l'utilité d'un second véhicule et souhaite approfondir le sujet.

Matériel - La commission n'est pas fermée au remplacement de la tondeuse, mais demande toutefois plus d'éléments (conditions d'utilisation, nature des frais sur celle en place). En outre une réflexion sur le tracteur peut aussi être engagée, un tracteur compact pourrait-il tondre (1 matériel pour plus de polyvalence) ; réflexion à mener avec les utilisateurs.

Le devis de l'entreprise SOM'AGRI pour le changement des pneus avant du tracteur est validé. Montant : 651.30 € HT.

Salle de sport – Une réunion aura lieu le 17/09/2021 avec le groupe de travail et M. Ducos, directeur du CAUE pour évoquer le projet.

Agglomération du Choletais

Suite à l'annulation des élections municipales de Cholet, les conseillers communautaires de la ville de Cholet ne peuvent plus siéger à l'ADC. L'ADC va continuer à fonctionner au ralenti sous la présidence d'Alain Picard en attendant l'élection d'un nouveau conseil municipal à Cholet.

Commission Ressources Humaines et Finances – La compétence « Défense extérieure contre l'incendie » va être transférée à l'ADC. Après ce transfert, l'attribution de compensation sera diminuée du montant de la dépense correspondante.

En 2021, la commune devrait percevoir 4 806 € au titre de la dotation de solidarité communautaire.

Le fonds de concours est renouvelé. Il pourra être sollicité pour les travaux de rénovation de la salle de sport.

La réunion de la CLECT prévue en septembre sera annulée.

Commission environnement – Claude Rouillard relate les sujets présentés lors de la dernière réunion.

Panneaux solaires - Les particuliers peuvent obtenir l'aide du SIEMML pour les dossiers d'installation de panneaux solaires.

Broyage des végétaux – Un nouveau planning a été établi. Il n'y a pas de passage prévu aux Cerqueux. Refaire une information auprès des habitants des Cerqueux dans le prochain bulletin pour connaître les besoins réels.

Eau potable – des aides peuvent être accordées aux abonnés en situation de précarité et en cas de fuite d'eau importante.

Station d'épuration – des contrôles sont en cours.

Écopoint – Suite à l'annonce de la fermeture de l'écopoint, une demande d'installation de bacs pour la récupération des cartons a été faite. Demander à l'ADC de mettre une affiche annonçant la fermeture de l'écopoint.

Commission voirie – Bâtiments – Les dossiers suivants ont été évoqués :

- ⇒ Aménagement d'une voie de contournement à St Léger sous Cholet
- ⇒ Réhabilitation et extension du Parc de la Meilleraie.

Questions diverses

Socle numérique - Dans le cadre du plan de relance « continuité pédagogique », la commune a obtenu une subvention de 9 800 € pour l'achat de matériel informatique pour l'école. Le maire est autorisé à signer la convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour organiser les modalités de versement de cette subvention.

La commune règlera les factures et encaissera les subventions. Le solde sera prélevé sur la participation aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame de la Pierre Bleue sur les deux prochaines années.

Projet éolien St Maurice-Etusson - Dans le cadre du projet éolien de Saint-Maurice-Étusson, une enquête publique est en cours du 28 juin au 30 juillet 2021. Il s'agit d'un projet d'exploitation d'un parc éolien composé de 3 machines et d'un poste de livraison. Conformément à la nomenclature des installations classées, la commune des Cerqueux est concernée par le rayon d'affichage (6 Km) et par conséquent, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le conseil municipal émet un avis favorable (8 votes blancs, 4 voix pour et 1 voix contre).

Bar-Restaurant « La P'tite Marmite » - Les propriétaires sont toujours à la recherche d'un repreneur. En attendant de trouver quelqu'un ils arrêtent les repas importants (mariages, etc.). Le restaurant est en vente au prix de 190 000 € pour de fonds de commerce + 210 000 € pour le bâtiment (ou 1 000 € de loyer par mois). Si cette situation persiste, le conseil municipal devra s'interroger sur ses souhaits pour la commune.

Personnel Communal – La commune va prendre en charge le BAFD de Dorianne Brémond. Elle fera sa formation théorique aux vacances de la Toussaint.

Afin d'être en adéquation avec la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, la Préfecture demande une délibération du conseil municipal validant la durée du temps de travail à 1 607 heures par an. Le conseil municipal délibère en ce sens.

Sécurité routière – Un courrier va être envoyé au propriétaire du 42, rue Amand Michaud pour leur demander de tailler la haie qui gêne la visibilité quand on sort de la rue des chênes.

Le poteau téléphonique qui a été endommagé sur la RD 148 (route d'Yzernay) va être changé prochainement.

Publicité – Suite à une demande de publicité, il est précisé que le bulletin municipal ne contient aucune publicité pour les artisans et commerçants.

Prochaine réunion le jeudi 9 septembre 2021